

Du *Vendredi* an mil huit cent soixante-trois, heures du matinACTE DE MARIAGE de *Joffroy, Chartres, Blanc*

âge de *vingt six* ans, né à *Blallans* département de *l'Yonne*
 le *sept* du mois de *juillet* mil
 huit cent *soixante sept* profession de *Cultivateur* domicilié à
La Ferté département de *l'Yonne* fils *majeur* de
Antoine Blanc profession de *Cultivateur*
 domicilié à *La Ferté* département de *l'Yonne* et de
Charles Joseph de Cuvier son épouse sans profession, la père et la mère
 en présence et consentant d'une part

Et de *Monsieur Melon, Son Concurer*

âge de *vingt un* ans, née à *La Ferté* département de *l'Yonne*
 le *quatorze* du mois de *juillet* mil huit cent *soixante un*
 profession de *aucune* domiciliée à *La Ferté* département de *l'Yonne*
 fille *majeure* de *Joseph Jérôme de Cuvier*
 profession de *Cultivateur* domiciliée à *La Ferté* département
 de *l'Yonne* et de *Joseph Étienne Dupot* son épouse sans
 profession, la père et la mère en présence et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1^o Les publications de mariage faite par Nous sans
 opposition le dimanche *vingt neuf* au mois de *juillet* au lieu de *La Ferté* devant
 la présente assemblée d'habitants pendant le délai prescrit par la loi
 2^o Au bureau de l'état civil de *La Ferté* le *quatre* du mois de *juillet* 1833
 3^o Au bureau de l'état civil de *La Ferté* le *quatre* du mois de *juillet* 1833

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les
 droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre réquisition, conformément à l'article 76 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1831, les futurs époux et les pasteurs qui ont assisté à ces
 publications

ont déclaré qu'il n'y a eu ni empêchement de mariage, à la date du
 du mois de *juillet* mil huit cent soixante-trois, par devant M^r

notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage *Monsieur Melon, Son Concurer*
 et *Monsieur Joffroy, Chartres Blanc*

Le tout en présence de *Joseph Blanc* âgé de *vingt deux* ans
 domicilié à *Blallans* département de *l'Yonne*
 profession de *messager* *Coars* du futur époux

De *Joseph Adolphe Allard* âgé de *vingt sept* ans
 domicilié à *La Ferté* département de *l'Yonne*
 profession de *messager* non parvenu en âge de futur époux

De *Marquis Jéard* âgé de *vingt un* ans
 domicilié à *Blallans* département de *l'Yonne*
 profession de *messager* *Coars* du futur époux

Et de *Guillaume Simon* âgé de *deux* ans
 domicilié à *La Ferté* département de *l'Yonne*
 profession de *messager* non parvenu en âge de futur époux

Après quoi, M^r Guillaume Néton s'écria pour l'état civil
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, au nom de la loi, que les dites parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans
 la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins
 assemblés, le futur et la future épouse de leur et de leur époux

Monsieur Joseph Blanc

Allard

Jéard

Simon + Néton